



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 27-05-2025 /

Dossier complet le : 27-05-2025 /

N° d'enregistrement : 003423/KK P

1 Intitulé du projet

Demande d'examen au cas par cas pour la modification d'un site de méthanisation déjà existant sur la commune de BRAZEY-EN-PLAINE

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

FEVRE PHOTOVOLTAIQUE

Raison sociale

SARL FEVRE PHOTOVOLTAIQUE

N° SIRET

51265663800016

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

FEVRE

Prénom(s)

Jean-Michel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SARL FEVRE PHOTOVOLTAIQUE exploite des installations photovoltaïques et un site de méthanisation pour la production d'électricité. Cette unité valorise les effluents d'élevage, des substrats végétaux et des déchets industriels.

La SARL FEVRE PHOTOVOLTAIQUE a apporté des modifications à son site de méthanisation en 2017 dans le cadre d'un Porte à Connaissance. Les modifications ont porté sur :

- l'augmentation du tonnage d'intrants de 21 à 37 t/j,
- la construction d'une cuve de réception de 60 m³, d'une cuve de stockage de digestat de 7 125 m³,
- la transformation du post-digester en digesteur, de la cuve actuelle de stockage de digestat en post-digester,
- l'ajout d'un second moteur de 610 kW dans un second local technique de 36 m²,
- l'extension du plan d'épandage
- la création d'un stockage délocalisé de 600 m³ pour le stockage de digestat liquide (Losne),

Le projet 2025 consiste en :

4.2 Objectifs du projet

Les modifications de 2017 étaient liées à une augmentation de la production du site.

Le projet 2025 vise à abandonner la valorisation du biogaz en cogénération, pour passer à une valorisation du biogaz par épuration et injection du biométhane, qui est plus favorable. Ceci implique la mise en place d'un épurateur, d'une chaudière, et d'un poste GRDF.

D'autre part, la plateforme de stockage des digestats solides sera couverte pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux se déroulent intégralement sur la parcelle du projet. L'accès au site se fera par l'entrée principale située au nord-ouest, depuis la D34, puis par un chemin d'exploitation. Les aménagements resteront circonscrits aux limites de la parcelle 95. Les voiries seront re-aménagées autour des équipements en projet.

L'horizon superficiel (terre végétale), d'une épaisseur moyenne de 0,1 à 0,5 m, sera décapé et valorisé pour former les espaces verts et éléments paysagers. Les excédants seront valorisés en remblais agricoles. Le terrassement décapera également des horizons plus profonds qui seront valorisés en remblais. Après décapage de la terre végétale (utilisées en apport sur parcelles agricoles), les horizons plus profonds seront utilisés pour constituer les merlons. Durant les travaux les mesures prises pour limiter l'incidence du projet sur l'environnement seront :

- la limitation des émissions (pas de rejet d'eau usées, pas d'émission lumineuse nocturnes, respect des normes d'émission pour les véhicules),
- l'absence d'intervention en dehors du site de travaux,
- la valorisation sur place des sols terrasses.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le site de méthanisation couvrira une surface totale de 11 603 m² après les travaux d'agrandissement. Les extensions successives ont occasionné une augmentation d'emprise du site d'environ 1 600 m² pour comprendre au global:

- Des ouvrages de réception des matières organiques : 3 cuves de réception de matières premières, 2 silos de stockage de matières solides, 1 bâtiment de stockage du fumier et déchets de céréales, 1 tremie d'insertion des matières solides.
- Des ouvrages de traitement de la biomasse : un digesteur existant de 1 105 m³ avec un stockage de biogaz de 372 m³, un digesteur (ancien post-digesteur) de 1 105 m³ avec un stockage de biogaz de 372 m³, un local technique lié au procédé de méthanisation, un post-digesteur (ancienne fosse de stockage) de 2 488 m³ avec un stockage de biogaz de 1 200 m³
- Des ouvrages de valorisation du biogaz comprenant : Puits de condensation, système de desulfurisation et compresseur à piston, un épurateur, un poste d'injection GRDF et le réseau de chaleur.
- Des équipements de traitement du digestat : une fosse de stockage de digestat liquide de 6 616 m³, un stockage délocalisé à Losne de 600 m³, un bâtiment de stockage du digestat solide de 800 m³. Le système de séparation de phase du digestat sera assuré par un module attendant silo de stockage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

AP auto 2014 : 21t/j (2781-1b 2781-2), coge 0,6MW, plan épandage 918ha. APC 2018 : 37t/j (2781-1b 2781-2), coge 1,2MW, plan épandage 1485ha. APC 2024 plan épandage 1587ha. Modifications sollicitées en 2025 du projet ne modifient pas le classement du site.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Espaces verts (22,99%) :	(2316, m²)
- Voiries - stationnements stabilisés (15,55%) :	(1566, m²)
- Voiries bitumées (23,84%) :	(2401, m²)
- Batiments (23,05%) :	(2322, m²)
- Silos (14,57%) :	(1467, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune est couverte par un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24/09/2012.
Adresse non reconnue par le formulaire. Adresse réelle du projet : lieu-dit Les Pendants de la

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact dans le cas de la 1ère demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE. Le projet est autorisé par arrêté préfectoral depuis le 26 mai 2014.

Depuis 2014, les modifications du site ont porté sur l'ajout d'une nouvelle cuve de stockage de digestat, la transformation du post-digester en digesteur, la transformation de la cuve actuelle de stockage de digestat en post-digester, l'ajout d'une cuve pour la réception des produits de 60 m³, l'ajout d'un second moteur de 610 kW dans un second local technique de 36 m², l'extension du plan d'épandage de 918 à 1587 ha épanchables, la création d'un stockage délocalisé de 600 m³ pour le digestat liquide, l'abandon de la cogénération au profit de

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches se situent à plus de 615 m du site (Znieff de type 2 "Rivière de la Vouge") et à plus de 900 m du stockage délocalisé (ZNIEFF de type 1 "Forêt domaniale du Pochon") .
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	On ne recense aucun APB à proximité du site le plus proche se situant à plus de 16 km au sud.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Il n'y a pas de monument historique situe a moins de 1 km du site de methanisation et du site de stockage delocalise. Le site est eloigne des monuments historiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Les communes de Brazey-en-Plaine et de Losne sont concernees par le risque inondation par montee des cours d'eau et par submersion marine (PPRI de la Saone). Le site de methanisation et le site de stockage ne sont pas
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuve le 30/06/2023
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	La commune de Brazey-en-Plaine est concernee par les perimetres de deux captages, le captage de la Croix Blanche et le bassin d'alimentation du captage "puits de Brazey" situe sur St-Usage (bassin en cours de definition). La commune de Losne ne dispose pas de captage d'eau potables.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	~~Les sites de methanisation et de stockage ne se situent~~ Aucun site inscrit n'est recense dans les communes de Brazet-en-Plaine et Losne.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 FR2612007 - Forêt de Citeaux et environs se situe a 4,8 km a l'ouest du site de méthanisation. Le site Natura 2000 FR2601012 - Gites et habitats a chauves souris en Bourgogne se situe a 555 m au nord du site de stockage qui est situe sur la commune de Losne.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche (Site de Tilleul de "Sully" a Magny-les-Aubigny) se situe a plus de 5,5 km du site de méthanisation.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le site de méthanisation est faiblement consommateur d'eau, seulement pour le lavage des camions et des installations. Il est relie a un forage prive. Ce mode d'alimentation est prefere car l'eau est disponible a faible profondeur sur le site.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet a affecté des parcelles agricoles cultivées, présentant une biodiversité commune. La biodiversité extérieure au site ne sera pas affectée de façon notable par le projet. Pour minimiser les impacts sur la faune, les corridors écologiques identifiés ont été maintenus en dehors du projet, ils ne sont pas modifiés par les projets d'extension.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	L'unité de méthanisation est éloignée des zones Natura 2000 (la plus proche est à plus de 4,8 km).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La vocation agricole du terrain du projet sera maintenue. En revanche il ne s'agira plus d'une zone cultivée. Cet impact est compensé par la mise en place d'une activité agricole de production d'énergie renouvelable. L'unité de méthanisation participe au renforcement des filières de production agricoles en assurant une nouvelle forme de valorisation des effluents d'élevage et
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune de Brazey-en-Plaine n'est pas concernée par un PPRT et le site est éloigné des axes de transport principaux, se situant dans une zone rurale, éloigné des sites industriels. Le site n'est pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site est hors zone inondable et la commune de Brazey-en-Plaine est classée en zone sismique faible. Le site n'est pas concerné par des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Seules les matières organiques fermentescibles adaptées à un traitement biologique de type méthanisation ont été retenues. Le plan d'implantation sera conforme à la réglementation en
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L'acheminement des matieres premieres et l'expédition des produits finis du site occasionnent une circulation de camions bennes et citernes. Le site occasionnera le trajet de : • 40 vehicules par mois pour l'enlevement du digestats • 52 vehicules pour la livraison des substrats (valeur constante sur l'annee). ~~Ce flux de vehicules est compatible avec la capacite des~~
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les habitations sont eloignees des installations (>100 m). Ces installations se situent dans batiments isoles et insonorises. Le projet n'est pas concerne par des nuisances sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Le processus est peu generateur d'odeur. De plus, les installations de methanisation seront implantees a plus de 200 m des tiers et les dispositifs d'etancheite sont ~~regulierement verifies~~
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	En dehors des heures d'exploitation (et sur ces heures, uniquement en cas de conditions lumineuses defavorables), le site n'est pas eclaire. Aucun point lumineux permanent n'est present sur le site.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le site engendre des rejets dans l'air avec la cheminee d'echappement des moteurs. En fonctionnement normal, il n'y a pas de rejet de biogaz dans l'air. Le debouche de la cheminee du groupe electrogene a une direction verticale et ne comporte pas d'obstacles a la diffusion des gaz d'echappement pour s'assurer d'une ~~bonne dilution des gaz d'echappement dans l'atmosphere~~
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Sur le site de methanisation un reseau d'eaux pluviales collecte les eaux issues des toitures et des voiries impermeabilisees pour les orienter vers le bassin d'eaux pluviales. ~~En amont de ce bassin, les eaux transitent pas~~

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet ne rejette pas d'effluents et d'eaux résiduaires. Les déchets liquides sont stockés dans des cuves et intégrés dans le processus de méthanisation. Les jus de silos sont collectés et intégrés dans le processus de méthanisation.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet engendre une faible production de déchets, du au fonctionnement de l'unité de méthanisation. Il s'agit de déchets d'emballage en carton, de films plastiques, de déchets métalliques, d'huiles hydrauliques usagées, d'huiles de moteur, de filtres à huile et de déchets provenant d'équipement électrique ou électronique. Les quantités prévues sont très faibles.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet a des bâtiments déjà construits, dans la continuité des bâtiments agricoles existants. Il est éloigné du patrimoine architectural et historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet permet la diversification des activités des porteurs de projet, qui sont déjà exploitants agricoles. Il ne fait pas l'objet d'un défrichement. Le projet ne modifie pas l'urbanisme. Il est compatible avec le document d'urbanisme de Brazet-en-Plaine.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures suivantes sont prises pour limiter l'impact sur le bruit : la circulation des camions et des véhicules est essentiellement diurne, elle reste ponctuelle en intervention sur le site de traitement ; les matériels de traitement respecteront les normes réglementaires (avertisseur de recul, etc.) ; la nature et l'épaisseur des matériaux de construction sont spécifiquement choisies pour atténuer les émissions sonores (Les cogénérateurs sont placés dans des locaux isolés phoniquement) ; L'échappement est équipé d'un silencieux ; Une alarme sonore se déclenche en cas de détection d'anomalie par l'automate de contrôle.

Les mesures suivantes sont prises pour limiter l'impact sur les odeurs et les rejets dans l'air : Le biogaz est traité par épuration et injection de biométhane. Il n'y aura plus de rejet de gaz de combustion lié à la cogénération.

Pour les impacts des rejets d'eaux pluviales : le bassin de rétention permet la décantation des MES, la rétention des matières grossières et éléments flottants et le piégeage des hydrocarbures. Ce bassin est équipé d'une vanne d'arrêt et dimensionné pour contenir d'éventuelles pollutions accidentelles

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'évaluation environnementale ne nous paraît pas nécessaire pour les raisons suivantes :

- Le projet d'extension de l'unité de méthanisation comprend l'installation de bâtiments dans la continuité des bâtiments existants,
- l'abandon de la cogénération au profit de l'épuration / injection réduit les émissions de gaz de combustion,
- L'unité de méthanisation recevant des intrants agricoles et d'industrie agro-alimentaires, s'inscrit pleinement dans la vocation agricole de son environnement proche.
- Le projet est éloigné des zonages sensibles (Zone Natura 2000, monuments historiques, site classé / inscrit, etc.).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

FEVRE

Prénom

Jean-Michel

Qualité du signataire

Gerant

À

Brazey-en-Plaine

Fait le

27-05-2025



Signature du (des) demandeur(s)